

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 940 000 francs au crédit d'étude de 2 000 000 de francs, voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2011, destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.**

**Rapport de M. Guy Dossan.**

Présidée par M. Alain de Kalbermatten, puis par M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio, la commission des travaux et des constructions a traité de l'objet dans ses séances des 27 mars, 10 avril, 8 mai, 29 mai et 19 juin 2013. Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

*Remarque du rapporteur: au vu de la complexité et de l'importance de l'objet, de son aspect sensible et surtout des nombreuses questions soulevées lors de l'étude, le rapporteur a cru judicieux de faire un rapport le plus exhaustif possible, ne tenant pas uniquement compte des problèmes spécifiquement liés aux travaux, d'où une longueur du document plus conséquente que la normale pour une proposition de crédit d'étude.*

### **Rappel succinct de la proposition**

Le 12 octobre 2011, le Conseil municipal votait la proposition PR-849, un crédit d'étude de 2 millions de francs relatif à l'étude de la rénovation partielle du Grand Théâtre (GTG). Ce crédit d'étude a permis de mettre au point les divers cahiers des charges nécessaires aux appels d'offres des mandataires et de mandater les plus qualifiés pour répondre au programme et aux enjeux complexes de rénovation du GTG. Le coût des travaux, avant cette phase d'étude, était estimé à 20 millions de francs.

Depuis fin 2010, plusieurs éléments ont fait évoluer le programme des travaux de rénovation et ont modifié le coût des travaux annoncé.

Dans la proposition PR-849, il était spécifiquement mentionné qu'une étude précise des besoins devait être réalisée pour permettre une meilleure exploitation des locaux, suite au manque croissant de surfaces administratives dont souffre le Grand Théâtre.

La mise au point de l'avant-projet, en étroite collaboration entre mandataires et utilisateurs, a révélé la nécessité de repenser le fonctionnement du théâtre et le réaménagement des locaux. Des places de travail actuelles ne répondent pas aux exigences de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail), ce qui engendre une importante augmentation des surfaces utiles pour répondre à ces exigences. La création d'une nouvelle zone administrative est alors apparue comme une nécessité absolue et la proposition de créer des surfaces administratives en périphérie de la tour de scène a été retenue pour la poursuite des études.

Le respect de la nouvelle loi sur l'énergie et son règlement d'application ainsi que les nouveaux règlements de la police du feu engendrent aussi des surcoûts, de même que l'éclairage du plafond de la salle, qui devra être entièrement rénové et remis en état avec ses particularités d'origine.

De plus, l'avancement des études par les ingénieurs spécialisés a fait apparaître certains travaux dont le montant ne pouvait pas être estimé sans analyses préalables, par exemple les travaux de désamiantage.

Enfin, une nouvelle zone de manutention pour le chargement et le déchargement des décors devra être créée sur l'esplanade Diday avec la mise en place d'un élévateur, ceci en relation avec la nouvelle distribution des locaux.

La nouvelle estimation du coût des travaux se monte désormais à 30 millions de francs.

### **Séance du 27 mars**

Lors de cette séance, la commission ne fait que désigner le rapporteur.

### **Séance du 10 avril**

*Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagnés de M<sup>mes</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, et M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti*

M. Meylan illustre la proposition PR-1007 par la maquette du projet, les plans et des images de simulation de l'extension envisagée autour de la tour de scène et le toit. Il précise qu'il s'agit bien du même programme d'interventions que celui qui avait fait l'objet de la proposition PR-849, mais complété, comme le mentionnait le texte de la proposition, ce qui explique la demande de crédit d'étude complémentaire faisant l'objet de la proposition PR-1007.

Il attire l'attention sur la zone administrative, créée à l'arrière du bâtiment, en extension de la tour de scène qui surmonte la toiture. Elle comportera 4 niveaux, totalisant 600 m<sup>2</sup> et s'accompagnera d'un habillage unique pour l'ensemble de la toiture, de sorte à répondre aux normes thermiques. Le projet est mené en discussion permanente avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

M. Kanaan explique que le Conseil administratif a appris très récemment que le coût du projet allait nettement augmenter, et ce malgré la vigilance des deux départements concernés, qui avaient veillé à ce que le programme des travaux ne soit pas modifié. Il précise que le conseil de fondation du GTG a également été surpris de l'augmentation substantielle du coût du projet. Cependant, les faits sont là, si le programme est bien le même, les coûts ont pris l'ascenseur, ce qui s'explique en grande partie par la typologie et l'ancienneté du bâtiment. C'est pour cette raison que le Conseil administratif, dans le cadre des arbitrages en matière d'investissements, avait décidé de reporter de deux ans l'exécution du projet. Le projet a été repris sur demande du Conseil municipal, qui a estimé que le Grand Théâtre était un objet prioritaire.

S'agissant de la pertinence de l'extension administrative, M. Kanaan souligne que la Ville est régulièrement rappelée à l'ordre par l'OCIRT, mais qu'il est difficile de trouver des places de bureaux disponibles dans les environs du GTG.

Depuis que le nouveau chiffrage est connu, l'équipe de projet s'emploie à explorer les possibilités de faire baisser les coûts, y compris en renonçant à certains éléments du projet.

Réalisant que les commissaires ne sont pas au courant d'un amendement apporté à la proposition PR-1007, M<sup>me</sup> Charollais explique alors celui-ci, récemment accepté par le Conseil administratif, qui consiste à faire passer le montant du crédit demandé de 940 000 à 2,35 millions de francs. Elle précise que ce montant est nécessaire pour pouvoir finir les études et commencer les travaux en juillet 2015, ainsi que l'a souhaité le Conseil municipal. Elle précise que le crédit d'étude complémentaire amendé comprend également l'établissement des soumissions.

Elle annonce enfin que le budget prévisionnel complet du chantier ne sera plus de 30 millions comme écrit dans la proposition PR-1007, mais de 55-60 millions de francs, voire même plus.

Un commissaire LR s'étonne pour le moins de ce nouveau montant des travaux, multiplié par trois par rapport au montant annoncé initialement (20 millions) dans la proposition PR-849, et par deux par rapport au texte de la proposition PR-1007 que la commission était censée étudier, texte qui date pourtant d'à peine cinq mois! Si le Conseil municipal avait su que la facture finale allait aug-

menter de cette manière, il n'est pas certain qu'il aurait voté avec tant d'enthousiasme pour que les travaux soient lancés en 2015.

M. Pagani répond que le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis sa réouverture en 1962. Pour assurer son entretien correct, il aurait fallu le remettre à niveau tous les vingt ans. Les architectes et ingénieurs mandataires ont mené des investigations très détaillées sur les interventions et les coûts, quasiment jusqu'au stade des soumissions. Il précise que si l'estimation indiquée dans le plan financier d'investissements (PFI) est moindre, c'est que la Ville ne dispose ni du temps ni des moyens de pousser si loin les investigations. M. Kanaan comprend la réaction du commissaire, puisqu'il a eu la même en apprenant le coût «actualisé» du projet, ce qui l'avait amené à proposer de reporter le projet en 2017. Il fait toutefois remarquer que, lors du débat en séance plénière sur le retour au calendrier initial, il avait averti le Conseil municipal que la facture allait augmenter. Le même commissaire veut bien faire l'effort de comprendre les explications des deux magistrats, mais comment prétendre, comme cela a été dit, qu'il s'agit du même projet avec seulement quelques changements? Il paraît en effet incompréhensible que, en un peu plus d'un an, l'estimation des travaux passe de 20 à plus de 60 millions. M. Pagani réplique en rappelant à son tour que ce renchérissement avait été annoncé en plénière lors du débat sur la motion M-1060 relative au rétablissement du calendrier des travaux au GTG.

M<sup>me</sup> Charollais précise que le Conseil administratif avait décidé de bloquer le processus délibératif sur la proposition PR-1007 en demandant à l'administration de supprimer du projet ce qui pouvait l'être, en visant une baisse drastique des coûts. Un complément d'étude était donc nécessaire pour retravailler le projet pendant l'interruption voulue par l'exécutif. Entre temps, la motion M-1060 demandant le démarrage du chantier en juillet 2015 a été votée. Le complément d'étude est alors devenu plus important, parce qu'il comprend notamment les rendements de soumissions et toutes les prestations nécessaires à l'exécution du projet à la date prévue. Elle précise surtout que, pour tenir le calendrier de 2015, le projet de rénovation devra être adopté tel qu'il est présenté aujourd'hui et qu'il n'y a plus de temps pour le retravailler, suivant les vœux du Conseil administratif. Cela ne veut toutefois pas dire que les entreprises ne s'efforceront pas de réduire les coûts autant que possible, mais il faut surtout foncer pour réaliser le projet.

Un commissaire UDC doute que l'extension projetée passe auprès de la CMNS ou d'autres associations de défense du patrimoine. Il demande donc si un plan B existe en cas de refus du projet par une de ces entités. M. Meylan répond que des séances régulières ont eu lieu sur ce projet avec la CMNS et que le projet a déjà subi des corrections suite aux remarques de cette dernière. A ce stade, la CMNS est d'accord d'entrer en matière sur le projet. M. Pagani justifie l'extension décriée par la nécessité de trouver des places de travail pour le personnel du GTG, dont les effectifs ont passé de 200 à 400 en un peu plus de trente ans.

Il signale que l'extension, estimée à 12 millions, permettra d'économiser sur la location, au prix fort, de surfaces de bureau dans le quartier des banques. Au commissaire qui persiste à penser que l'extension va altérer l'image du bâtiment, M. Kanaan fait observer que l'actuelle cage de scène, ajoutée en 1955, altère déjà l'image d'origine. D'un point de vue esthétique, la cage de scène actuelle ne passerait pas auprès des instances de préservation du patrimoine. Le présent projet permettra de l'habiller correctement. A ce propos, M. Kanaan fait observer que s'il fallait renoncer à ce volet du projet, l'économie serait marginale.

Un commissaire MCG suggère de loger des bureaux et des salles de répétition dans l'actuelle Comédie lorsqu'elle déménagera sur le site des Eaux-Vives. M. Kanaan répond que la plupart des métiers exercés au GTG sont organiquement liés entre eux, ils doivent donc rester concentrés au même endroit. S'agissant des bureaux, dont le bâtiment de la Comédie est peu doté, et des espaces de répétition, le magistrat estime qu'il faudrait faire des transformations importantes, qui vont également poser des problèmes du point de vue de la protection patrimoniale. A son avis, cette éventualité n'est donc pas envisageable.

Un commissaire EàG signale que, lors de l'audition des pétitionnaires de la pétition P-299 (Pour l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air au GTG), il avait suggéré que des sponsors ou des mécènes puissent aider la Ville à financer les rénovations du GTG. M. Pagani répond qu'il en est seulement au stade des prises de contact. Il a déjà proposé à une entité de prendre en charge certains aspects de la rénovation et espère que les études seront menées au bout afin de pouvoir faire des demandes plus concrètes. M. Kanaan confirme que le Conseil administratif travaille de manière active sur ce front.

Une commissaire EàG souhaiterait savoir si le Canton pourrait aussi être mis à contribution. Dans le contexte actuel d'austérité en matière d'investissements, elle se dit perplexe à l'idée que le domaine de la culture accapare tout. La nouvelle loi sur la culture permettrait-elle d'ouvrir des perspectives sur une aide du Canton à la rénovation du GTG? Elle souhaiterait aussi en savoir plus sur les futurs frais de fonctionnement du Grand Théâtre. M. Kanaan rappelle que les magistrats de la Ville et du Canton discutent beaucoup sur cet objet. Des propositions sur la collaboration entre les deux juridictions seront rendues publiques prochainement. Le Conseil d'Etat a déjà manifesté sa volonté que le Canton participe à hauteur de 45 millions de francs à la construction de la Nouvelle Comédie, mais pour le Grand Théâtre rien n'a encore été dit, le Conseil administratif a simplement écrit à l'Etat. En ce qui concerne le GTG, l'exécutif attend notamment un geste du Conseil d'Etat sur le prix de location du BFM, qui verra deux saisons du GTG s'y dérouler pendant les travaux. La déclaration d'intention Beer-Kanaan de juin 2012 avait déjà signalé le GTG parmi les institutions culturelles de portée régionale. Cela fait partie d'une réflexion sur le rôle des institutions considérées comme cartes de visite de Genève. Personnellement, il est favorable à une

vraie discussion sur ce sujet, qui pourrait se prolonger pendant quelques années encore, jusqu'à l'ouverture des travaux. Il souligne que sa proposition de report du chantier du GTG s'inscrivait aussi dans cette perspective. Il souhaitait disposer d'un temps suffisant pour négocier ces points à tous les niveaux. Au sujet des craintes que la culture avale l'essentiel des crédits d'investissement, le magistrat fait observer que plusieurs projets sur des bâtiments culturels ont été reportés dans le cadre des arbitrages. Au sujet du coût du fonctionnement, M. Kanaan rappelle qu'au printemps 2012 la commission des finances avait auditionné la fondation du GTG et sa direction, qui plaident pour l'autonomisation du fonctionnement de l'institution. Selon la direction, le GTG aurait besoin de 4-5 millions de francs de plus par an pour compléter son budget ordinaire, mais M. Kanaan a déjà exclu que la Ville aille au-delà de sa participation actuelle. S'agissant des frais effectifs de fonctionnement après travaux, le magistrat est d'avis qu'on en saura davantage lors du dépôt du crédit de réalisation.

Une commissaire socialiste est d'avis qu'en général, le parti pris architectural relatif aux extensions consiste à distinguer les bâtiments historiques des interventions contemporaines qui leur sont annexées et elle rappelle que, lors de l'audition des responsables de la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève, ceux-ci avaient demandé de laisser les concepteurs mener à terme leurs projets et de se laisser séduire, avant de les juger.

Un commissaire Vert a l'impression que la question du partenariat de la Ville avec le Canton et les privés est au point mort, surtout dans le contexte du pont Wilsdorf. Les deux magistrats répliquent que, contrairement à des informations erronées parues dans la presse, tel n'est pas le cas.

Un autre commissaire Vert souhaiterait savoir comment le personnel du Grand Théâtre a passé de 200 à 400 en trente ans. M. Kanaan suggère de répondre par écrit et propose aussi d'auditionner la fondation du GTG sur son fonctionnement.

Un commissaire DC est heurté par l'affirmation que la cause de l'amendement apporté à la proposition PR-1007 provient du vote de la motion M-1060 par le Conseil municipal. Il trouve gênant d'apprendre que le Conseil administratif était conscient de l'explosion du coût du projet et qu'il avait de toute façon l'intention de présenter, dans un délai de deux ans, un complément de crédit de 1,5 million de francs de plus que le montant de la proposition PR-1007. Au moment où la proposition PR-1007 était déposée, le Conseil administratif savait que le montant du crédit complémentaire allait se révéler insuffisant. Pour le commissaire, c'est le retour au saucissonnage des projets. M. Pagani répond que la nécessité de rénover le GTG est incontournable et que les vieux bâtiments réservent immanquablement des surprises. Le Conseil municipal est aussi responsable que les magistrats de la nécessité d'entretenir le patrimoine bâti de la Ville.

M<sup>me</sup> Charollais tient à préciser que la motion M-1060 a eu pour conséquence de relancer un projet et un investissement qui avaient été gelés. Dans un premier temps, les services ont reçu pour instruction de laisser le dossier en attente, puis on leur a demandé de le reprendre et de le mettre en œuvre suivant un planning serré. La mission attribuée auparavant aux services consistait à réduire les coûts et à se tenir à l'enveloppe initiale et non pas à préparer une demande de crédit complémentaire. Elle explique que la moitié du montant de 1,5 million supplémentaire à la demande PR-1007 correspond à la part de finition des soumissions du projet; ce n'est donc pas un supplément mais une avance sur le crédit de réalisation, qui s'impose par la nécessité d'avancer vers l'exécution du projet.

M. Meylan explique que, lors du dépôt de la proposition PR-1007, les mandataires n'avaient pas encore donné leur devis estimatif, attendu pour décembre 2012. Lorsque les services ont reçu l'ordre de reprendre le dossier, ils ont tout simplement réadapté les estimations de coûts d'après le devis parvenu en décembre, d'un montant avoisinant 65 millions. Il précise que les travaux mobiliseront plusieurs centaines d'ouvriers sur quatre chantiers et que ce n'est donc pas un chantier simple à gérer.

Un commissaire LR précise que, s'il n'est pas opposé au crédit d'étude complémentaire en tant que tel, il est par contre choqué que le coût général du projet passe de 20 à 65 millions de francs et que l'on prétende que le programme n'a subi aucun changement. Si c'est le cas, alors on peut se poser la question du sérieux des estimations. M. Pagani répond que les estimations des coûts doivent effectivement être plus fines et que les demandes de crédit doivent être mieux rédigées. Le Conseil administratif a toutefois déjà pris des mesures: les arbitrages politiques et la récente directive sur la rédaction des propositions.

La commission discute brièvement de la suite à donner à la procédure. Avec l'amendement présenté lors de l'audition, certains sont d'avis que celui-ci, au vu de son importance, aurait dû être renvoyé à la commission par la plénière, d'autres pensent que la commission est parfaitement habilitée à traiter la proposition PR-1007 amendée. Les commissaires décident finalement de suspendre les travaux sur cet objet, afin d'informer leurs groupes respectifs de la tournure des événements.

### **Séance du 8 mai**

Cette séance est consacrée à la discussion après que les commissaires ont informé leurs groupes de la situation.

Une commissaire EàG annonce que son groupe est prêt à adopter ce qui n'est, en fin de compte, qu'un crédit d'étude. Cette étude est une excellente occasion de

faire l'état des lieux du bâtiment du GTG. Elle est consciente que le projet vise à rattraper un important retard d'entretien. Egalement soucieux du confort des travailleurs autant que du public, les commissaires EàG souhaitent que l'étude se penche aussi sur la question de la réfection de la fosse d'orchestre, les musiciens y étant manifestement à l'étroit, même si cela doit alourdir le coût du projet.

Un commissaire LR rappelle que la commission avait suspendu les travaux sur cet objet en raison de la surprise causée par l'annonce de l'augmentation du crédit d'étude, et que le projet n'a pas été présenté en détail, mais seulement de manière succincte, puisque les débats ont quasiment tout de suite concerné la procédure suivie et à suivre et le pourquoi de cette augmentation. Il ne lui paraîtrait donc pas sérieux de voter ce soir le crédit d'étude sans les explications que nous aurions du avoir lors de l'audition initiale. De plus, il sait que plusieurs membres du Conseil municipal ont été approchés par des membres de la fondation du GTG et qu'il semblerait que plusieurs membres de cette dernière n'étaient pas au courant du coût des travaux «explosé». Avant de voter, le groupe LR souhaiterait donc en savoir davantage sur les responsabilités dans ce dossier: comment l'estimation du projet a pu passer, en deux ans et demi, de 20 millions à 66 millions? Qui a demandé quoi dans ce projet? Le PLR demande donc la réaudition du Conseil administratif et celle de la Fondation du GTG.

Un commissaire des Verts estime avoir été trompé sur la marchandise entre le vote du renvoi en plénière et l'arrivée de l'objet en commission, où les coûts de l'étude et des travaux ont littéralement explosé. Le projet est loin d'être mûr et le groupe des Verts préconise donc le refus du crédit d'étude. Il incombera ensuite au Conseil administratif de représenter un projet clair, justifiant la réalisation du projet en une fois ou en plusieurs étapes. Les Verts refuseront les auditions demandées, s'agissant pour eux d'une perte de temps et d'une tergiversation dans l'attente des élections cantonales.

Un commissaire LR rétorque que son parti n'a aucun intérêt ni avantage à voter cet objet après les élections cantonales. Les commissaires veulent simplement voter en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Les commissaires socialistes seraient prêts à voter, estimant que tous les intervenants (magistrats, Fondation du GTG, Cercle du GTG) se sont à plusieurs reprises prononcés en faveur du projet actuel et que la commission a obtenu toutes les informations nécessaires, même si cela ne s'est pas déroulé dans la chronologie habituelle. Le groupe socialiste, de même que le groupe EàG, ne s'opposent toutefois pas aux demandes d'auditions formulées par le PLR.

Le commissaire DC déclare qu'il aurait été prêt à voter le crédit d'étude, car il ne s'agit pas du crédit de réalisation. Il veut croire à la volonté du magistrat Kanaan de faire baisser les coûts, éventuellement en intervenant dans le programme du projet.



Pour le MCG, les chiffres qui courent ne sont pas clairs, de même que le programme du projet. Afin d'en savoir davantage son groupe votera les auditions.

Les auditions du Conseil administratif, de la Fondation du Grand Théâtre sont acceptées à la majorité des membres, celle de l'OSR est par contre refusée.

### **Séance du 29 mai**

*Audition de M<sup>me</sup> Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, accompagnée de MM. Manuel Tornare, conseiller national, membre de la fondation, et Tobias Richter, directeur général du GTG*

M<sup>me</sup> Bertani précise en préambule que la fondation ainsi que la direction de l'institution s'expriment en tant qu'usagers d'un équipement appartenant à la Ville de Genève. Elle rappelle que, lors d'une audition précédente, elle avait déjà insisté sur l'urgence de mener des travaux de rénovation et sur la nécessité de maintenir le calendrier du projet. L'OCIRT et l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) se sont montrés déjà très patients sur le respect des normes dont ces organes assurent la surveillance, bien que le bâtiment présente des problèmes en matière de sécurité et de santé au travail et qu'il ne remplisse plus d'importantes normes légales. Elle insiste sur la difficulté de confirmer les programmations artistiques dans l'attente du vote du crédit des travaux, car les saisons lyriques étant préparées avec trois ans d'avance, il importe de confirmer les dates et de signer les contrats avec les artistes pressentis. Dans l'attente du vote du crédit, le GTG a déjà dû modifier un précédent scénario d'un chantier devant durer une année. Le projet actuel porte sur deux saisons. En ce qui concerne les délais, on est proche d'une situation intenable, car la direction du BFM (Bâtiment des Forces-Motrices), où devraient se tenir les saisons de repli, remplit son calendrier de réservations et certaines dates sont d'ores et déjà attribuées à d'autres clients. Le BFM accorde des prix «d'ami» pour les répétitions et les représentations du GTG, mais il n'est pas raisonnable d'attendre plus longtemps pour confirmer les dates aux responsables de cette salle. Il importe aussi d'organiser, durant les travaux, le logement du personnel administratif, des ateliers, et du chœur et du ballet pour les salles de répétition. Plus on attend, plus il sera difficile de trouver des solutions. M<sup>me</sup> Bertani souligne que le capital de public (76 000 spectateurs et 7500 abonnés) sera perdu et difficilement rattrapable, s'il faut se résoudre à passer une année sans programmation. La présidente de la fondation souhaite aussi démentir la rumeur selon laquelle les effectifs ont explosé. La fondation a simplement répondu à l'injonction de mettre de l'ordre dans la maison, en régularisant les contrats de travail d'une série de faux temporaires. Ces derniers apparaissent maintenant en tant que collaborateurs fixes, mais dans les faits ils travaillaient pour le GTG depuis cinq à sept ans. Il est donc faux de prétendre que les surfaces demandées dans le cadre du projet de rénova-

tion servent à abriter du personnel engagé en surnombre. M<sup>me</sup> Bertani précise que les surfaces de travail demandées permettront au personnel de travailler dans des locaux ventilés et bénéficiant de la lumière du jour et qu'il faut aussi aménager des vestiaires hommes/femmes pour les musiciens de l'OSR.

M. Tornare rappelle que la Ville a accumulé un important retard dans la rénovation de son patrimoine bâti. L'état du foyer du Grand Théâtre est préoccupant, avec encore des bureaux aveugles, la machinerie pas entièrement refaite malgré de précédentes rénovations. La responsabilité de cette situation est partagée par tous les magistrats qui se sont succédé au dicastère des travaux, mais il comprend cependant que la rénovation des théâtres et des musées est moins porteuse que les grands ensembles. Il appelle les commissaires à se rappeler que le GTG est une institution renommée. L'investissement requis doit donc servir à maintenir l'institution à son haut niveau actuel.

M. Richter évoque l'audition précédente à laquelle il avait participé et explique que les résultats encourageants qui en étaient ressortis avaient suscité des réactions positives dans la maison, une négociation avec le personnel avait pu être menée à terme. Depuis lors, l'angoisse s'est à nouveau installée, le personnel craignant une stagnation des conditions de travail. M. Richter se montre inquiet pour la solidarité interne.

Un commissaire LR rappelle que le Conseil municipal a appris presque par hasard que le montant du devis des travaux pourrait doubler et que la situation financière est une préoccupation du Conseil municipal. Il souhaiterait donc savoir si certaines parties du projet sont prioritaires sur d'autres et si elles pourraient être différées. M<sup>me</sup> Bertani estime qu'un phasage des travaux serait plus cher que le devis initial, car il faudrait ouvrir puis fermer le chantier, pour ensuite le réouvrir. En tous les cas, les travaux intérieurs ne sauraient être différés; seule la restauration des décorations de la façade pourrait éventuellement être retardée. M. Richter précise que les saisons lyriques sont préparées avec une avance de trois ou quatre ans. Le délai de trois ans est stipulé dans la convention qui lie le GTG à l'OSR, l'orchestre devant aussi préparer ses tournées. Il rappelle avec insistance qu'il a déjà dû changer une première planification. A chaque fois qu'un engagement ferme sur une production doit être annulé, cela a des conséquences financières. M. Richter précise que les responsables du Grand Théâtre ont bien présenté un catalogue de besoins, mais que par la suite ils n'ont plus été associés aux choix du contenu des travaux.

M. Tornare estime qu'au vu des travaux à faire le montant de 60 millions est le minimum à quoi il faut s'attendre, l'estimation précédente n'était simplement pas sérieuse.

Un commissaire LR souhaite avoir des précisions sur les surfaces de travail: viennent-elles s'ajouter à l'espace actuel? Remplacent-elles les locaux utilisés

actuellement? Qu'est-il prévu de faire des locaux actuellement jugés inadéquats? M<sup>me</sup> Bertani répond que les surfaces des locaux actuels ne correspondent pas aux normes légales, la place est donc insuffisante, c'est pourquoi le GTG demande des surfaces supplémentaires. Les surfaces demandées doivent seulement permettre au personnel de l'institution de travailler décentement. L'OCIRT exigera certainement tôt ou tard de chercher des locaux supplémentaires et la facture sera alors très lourde. M<sup>me</sup> Bertani tient également à souligner que le chantier va entraîner d'autres frais. Hors la location du BFM, il faudra aussi louer des locaux pour le personnel qui devra quitter le bâtiment pendant les travaux et il y aura des pertes sur les saisons (plus de représentations au BFM = plus de cachets, encaissements de billetterie pas équivalents, etc.). Il ne faudra donc pas espérer des comptes et des budgets équilibrés pendant cette période. M. Richter signale que les syndicats demandent depuis longtemps un agrandissement des locaux par la location de surfaces. Or la location de surfaces à proximité du GTG est trop onéreuse, c'est pourquoi l'extension proposée en toiture est la solution la plus sensée. Sur insistance de la commissaire, il est répondu que les locaux actuels inadéquats pour accueillir du personnel seront reconvertis en lieux de stockage.

Une commissaire EàG comprend la nécessité pour Genève de tenir son rang de ville culturelle avec une institution comme le Grand Théâtre, mais elle fait observer que les grandes institutions culturelles des autres villes prises pour exemple sont soutenues aussi en partie par le Canton ou l'Etat, alors que, dans le cas du GTG, tout l'effort repose sur la seule municipalité. Elle souhaite savoir pourquoi la fosse d'orchestre n'est pas comprise dans l'étude actuelle. En outre, elle souhaiterait visualiser le catalogue des besoins évoqués successivement par les divers intervenants. Concernant la participation financière du Canton, M<sup>me</sup> Bertani est d'avis qu'elle ne pourrait concerner que le subventionnement de la production lyrique et le fonctionnement par la prise en charge des frais fixes, mais que les travaux sont résolument à la charge de la Ville, propriétaire des murs. Elle fait observer que cela fait deux ans que la Ville n'a pas engagé de frais pour les travaux d'entretien, au prétexte qu'ils pourraient être menés dans le cadre du projet de rénovation. M. Tornare rappelle que, lors du débat sur la loi sur la culture, le Conseil d'Etat a dit que pour le financement on verrait plus tard; il ne se fait donc aucune illusion sur la participation financière du Canton, ce d'autant plus que, dans le contexte actuel, il faut plutôt s'attendre à une baisse des subventions du Canton aux communes. Il appelle donc le Conseil municipal à faire preuve de courage et à investir pour la rénovation du GTG.

Au sujet du catalogue des besoins, M. Richter explique qu'il n'a pas varié depuis le début du projet. Rien n'y a été ajouté, contrairement à ce que certaines rumeurs laissent entendre. Le catalogue comprend des besoins en matière de normes de travail, d'hygiène, de sécurité, de qualité acoustique et de confort des spectateurs dans la salle, en particulier la ventilation qui est un sujet très

sensible. S'agissant des problèmes d'acoustique dans la fosse d'orchestre, M. Richter explique que des aménagements ont déjà été faits et seront poursuivis pendant la pause estivale. Ces travaux sont réalisés avec les moyens de la maison, sans attendre l'ouverture du grand chantier, la direction estimant que ces problèmes doivent être réglés rapidement. Ces aménagements ne coûtent pas trop cher et seuls les travaux de ventilation de la fosse d'orchestre, également en lien avec l'acoustique, devront encore être réalisés lors de la rénovation. M<sup>me</sup> Bertani précise que le catalogue des besoins présenté par le GTG a forcément été complété par les mandataires en réalisant le cahier des charges du projet, mais elle réaffirme que le GTG n'a rien ajouté au catalogue d'origine.

Un commissaire UDC souhaiterait connaître les conséquences culturelles d'un éventuel report des travaux de rénovation et pouvoir être convaincu de l'absolue nécessité de loger tout le personnel actuel dans les murs du bâtiment de Neuve. Construire une extension sera-t-il moins onéreux que louer des locaux à l'extérieur? M<sup>me</sup> Bertani précise que tous les collaborateurs ne travaillent pas dans les murs du GTG, de nombreux ateliers étant situés à l'extérieur (par exemple avenue de Sainte-Clotilde), mais le personnel administratif et technique travaillant dans le bâtiment central est indispensable au bon déroulement des spectacles. La direction a évalué le coût de la location de surfaces dans les alentours du théâtre, coût qui sera astronomique (600-700 francs le m<sup>2</sup>). M. Richter souligne que sa première planification des saisons tenait compte d'un calendrier de travaux s'étendant de février 2015 à janvier 2016. Le Conseil administratif ayant ensuite pris la décision de reporter les travaux à 2017, il a préparé une nouvelle programmation triennale. Suite à la décision du Conseil municipal, l'exécutif a informé le GTG que les travaux se dérouleraient sur deux ans, entre juillet 2015 et juillet 2017, ce qui l'a amené à préparer encore une nouvelle planification. M. Richter tient surtout à rappeler que tout engagement est lié à des conventions de travail avec des tiers et que des modifications de ces dernières ont des conséquences financières.

Un commissaire LR déclare que, si les commissaires sont conscients de l'urgence de réaliser certains travaux, il leur incombe aussi de faire preuve de vigilance dans les dépenses de la collectivité et donc de bien distinguer ce qui est impératif de ce qui relève du somptuaire. Il serait intéressant de consulter le catalogue des besoins, ce qui permettrait de se rendre compte que les 30 millions annoncés constituaient effectivement une somme insuffisante pour les réaliser. M<sup>me</sup> Bertani répète que le catalogue des besoins a été intégré au devis général par les mandataires. Cette «bible» sera consultable lorsque le crédit des travaux sera disponible. Elle estime que distiller aujourd'hui des informations partielles donnerait lieu à des rumeurs inutiles. Le commissaire comprend bien le processus, mais trouve regrettable que les conseillers municipaux soient pris en otage avec des informations incomplètes.

Un commissaire DC est d'avis que l'estimation de 30 millions, jetée de manière très vague dans le PFI, était irréaliste. Les différences peuvent en effet s'avérer très importantes entre le PFI et les propositions du Conseil administratif, comme on a pu le voir récemment avec les Minoteries. Le crédit pour le complément d'étude devrait permettre d'approcher au plus près les coûts réels.

Au terme de cette audition, plusieurs propositions sont mises au vote:

1. Audition de l'Office cantonal du patrimoine et des sites: refusée par 6 oui et 6 non.
2. Audition de M. Charles Beer, conseiller d'Etat: refusée par 7 non et 5 oui.
3. Visite du GTG: acceptée par 7 oui, 3 non et 2 abstentions. Ultérieurement à ce vote, et ce pour des raisons de plan de travail du GTG, la fondation a proposé des visites diurnes et individuelles plutôt que l'organisation d'une visite collective en soirée.

### **Séance du 19 juin**

*Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagnés de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti, et M<sup>me</sup> Christine Feiss Martinuzzi, architecte chargée de projet au département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani rappelle que le bâtiment n'a pas été rénové depuis 1962, année de sa reconstruction. Il souffre ainsi du même manque d'entretien que plusieurs grands bâtiments du patrimoine administratif municipal. Il fait observer que 400 personnes travaillent à plein temps dans ce bâtiment, là où il y en avait 200 au départ, c'est ce qui explique que des bureaux aient pris leurs quartiers dans les espaces réservés au travail artistique. Le bâtiment coûte près de 1 million de francs par an en travaux d'entretien, mais la facture annuelle pourrait être plus lourde si les travaux de rénovation ne se réalisaient pas. Le niveau d'exigence en matière de sécurité s'est accru et les autorités le feront respecter même en dehors du cadre du projet de rénovation. Le projet vise à rendre le GTG plus fonctionnel et à améliorer son isolation. L'entourage de la façade de l'extension possède cette fonction et des discussions sont en cours avec les services cantonaux de protection du patrimoine. Le magistrat précise que le coût de l'extension, grosse option dont l'importance est néanmoins démontrée, est estimé à 12,5 millions. L'enjeu, à ce stade, est que le Conseil municipal accepte le crédit d'étude complémentaire amendé, qui permettra de détailler les interventions et de finaliser les coûts. Parallèlement, les responsables du projet étudient les possibilités de réduire le coût du

projet général. Le magistrat évoque enfin la réflexion en cours avec le Conseil d'Etat au sujet des lieux emblématiques, tels que la rade, le Grand Théâtre, Palexpo, la gare Cornavin, le BFM, qui font partie des outils qui permettent à Genève de rester attractive pour les milieux diplomatiques et internationaux.

M. Kanaan souligne que tout le monde travaille d'arrache-pied depuis que le Conseil municipal a exprimé son souhait de revenir au calendrier initial des travaux. Le GTG déménagera ses spectacles pendant deux ans, voire deux ans et demi. Le relogement du personnel et des activités est l'un des enjeux à résoudre. Pour les spectacles eux-mêmes, le BFM est la meilleure solution. Quelques productions pourraient être accueillies à l'Alhambra ou au Victoria Hall et l'option d'un chapiteau est aussi à l'étude. M. Kanaan estime à environ 4 millions les coûts induits pendant la durée du chantier. S'agissant du fonctionnement du GTG pendant cette période hors-les-murs, le magistrat se dit inquiet, car avec une jauge réduite le nombre de représentations sera augmenté, et par voie de conséquence les frais de production. Il prévient qu'il faut s'attendre à un déficit de plusieurs millions pendant les saisons hors-les-murs. Une négociation est en cours entre la Ville et la Fondation du Grand Théâtre au sujet du plan financier, négociation qui doit aboutir cet été, en même temps que les études sur les économies réalisables sur les travaux.

Le projet est ensuite présenté de manière plus détaillée que lors de la première audition des services municipaux. M. Meylan présente les zones d'intervention et les opérations actuellement à l'étude, en signalant les postes d'ores et déjà exclus du projet, à savoir la salle, la scène, l'intérieur de la cage de scène, ainsi que la fosse sous la scène. Il précise qu'un exposé plus détaillé est prévu à la rentrée, lors du dépôt du crédit de réalisation. Les travaux concerneront la toiture, entièrement refaite, la nouvelle extension administrative sur deux niveaux le long de la cage de scène, le plafond (avec une importante installation électrique et les luminaires de la salle), les niveaux techniques autour de la cage de scène (ventilation, chauffage, réseaux électriques), les foyers (notamment blocs sanitaires), l'entrée du théâtre (interventions de sécurité feu) et les locaux techniques, vestiaires et ateliers, situés au sous-sol. S'agissant des façades, des vérifications seront effectuées sur la partie arrière, où la pierre est artificielle. Par contre, une décision devra être prise concernant les travaux sur la pierre naturelle qui recouvre la façade côté place de Neuve, dont le coût est estimé à 4,5 millions. M. Meylan explique que les acteurs du projet font tout en même temps afin de tenir l'objectif de démarrer les travaux en juillet 2015 et que l'objectif de la proposition PR-1007 est de permettre à tous les mandataires de mener leurs études jusqu'aux retours des appels d'offres. La demande de crédit pour les travaux devrait être déposée en septembre 2013.

Un commissaire LR fait observer que le crédit complémentaire aurait sans doute déjà été voté si l'estimation du coût du projet n'avait pas évolué de 20 à

30 millions, il y a un an et demi, puis, brusquement à 66 millions, entre janvier et mai 2013. Il souhaite par conséquent avoir une explication sur cette évolution. M. Meylan répond que le bâtiment du Grand Théâtre est exceptionnel, unique, complexe. Généralement, les architectes travaillent d'abord sur un devis estimatif, avec une marge d'erreur de 20%. Ensuite, ils établissent le devis général, pour lequel on tolère une marge de 10%. Tant que ce travail n'est pas terminé, le coût véritable est incertain, surtout pour un tel objet où il n'existe pas d'étalon de comparaison. La Ville n'a pas les moyens, ni financiers ni humains ni en temps, de procéder à des études exhaustives pour donner une estimation précise pour le PFI. Dans ces conditions, pour un objet comme le GTG, qu'on ne connaît que partiellement, la part de risque dans l'estimation PFI est considérable. M. Meylan est favorable à faire l'effort d'une estimation plus fine des projets dans le PFI, mais il faut quand même accepter que le prix final évolue lorsque les opérations se précisent. M. Pagani est favorable à améliorer l'affinement des coûts des projets, tout en acceptant le risque d'une facture supérieure lors de la présentation du devis général. Si le commissaire accepte une marge d'erreur ou d'imprécision, il trouve néanmoins pour le moins curieux que cette dernière soit de 200%.

Un commissaire MCG souhaite savoir s'il serait possible de faire valoir l'importance de l'institution pour obtenir une aide financière de la Confédération. M. Kanaan répond qu'il n'existe pas de base légale pour solliciter l'aide des autorités fédérales pour des institutions lyriques d'envergure régionale. Par contre, il rappelle qu'il négocie avec le Canton pour soutenir le fonctionnement du GTG et que des partenariats privés sont aussi envisagés. Serait-il possible d'organiser le chantier de sorte à alterner travaux en journée et représentations en soirée, afin d'éviter les saisons hors-les-murs? M. Meylan répond que cette solution est exclue, le chantier étant très complexe et nécessitant de mettre le bâtiment «sens dessus dessous», avec 150 à 200 ouvriers travaillant sur trois secteurs de chantiers simultanés.

Un commissaire des Verts note que le Conseil municipal a accepté un crédit de 2 millions de francs en 2011, auquel s'ajoute la présente demande de crédit de 940 000 francs, augmentée à 2,35 millions après son renvoi par le plénum, ce qui fait un total de quasiment 5 millions pour les études, ce qu'il juge pénible. Il souhaiterait donc savoir si l'augmentation du montant de la proposition PR-1007 a été validée lors d'une séance de l'exécutif et qu'un point soit fait sur les pistes de partenariats privés. M. Kanaan tient à redire que le programme des travaux n'a pas été modifié depuis le vote de 2011, mais qu'au fur et à mesure des investigations le bâtiment révèle sa grande complexité. Le seul changement intervenu est l'estimation du PFI, passant de 20 à 30 millions, justifiée par l'extension. Le magistrat confirme que la demande de crédit amendée a bien été validée par le Conseil administratif et répond que, s'agissant des participations tierces, les privés attendent de voir un projet abouti pour se prononcer. De son côté, le Can-

ton estime qu'il appartient au propriétaire d'assumer les coûts de ses bâtiments. Enfin, le magistrat précise que le crédit de réalisation contiendra une rubrique sur l'impact du projet sur le budget de fonctionnement de l'institution. Le même commissaire s'étonne qu'un crédit de réalisation soit déposé à la rentrée, alors que le crédit complémentaire n'aura pas encore été approuvé. M. Pagani répond qu'il assume le risque d'aller de l'avant, ainsi que cela a été demandé par le Conseil municipal. Si le crédit de réalisation n'est pas déposé en septembre, le risque est grand de ne pas pouvoir démarrer les travaux en juillet 2015. M. Kanaan tient à rappeler que la motion M-1060, demandant de ne pas différer la mise en œuvre du projet de rénovation, a été acceptée à une très large majorité et que, depuis ce vote, le Conseil administratif et ses services travaillent d'arrache-pied, le timing étant extrêmement serré.

Un commissaire LR souhaiterait savoir comment s'intègre la nouvelle estimation du projet dans le PFI. Il évoque une séance dite «d'économie» ayant réuni l'exécutif et le GTG et désirerait en connaître les résultats. Se référant aux demandes pressantes de l'OCIRT, souvent évoquées, il souhaiterait savoir s'il existe des traces écrites de recommandations particulièrement menaçantes. M. Meylan informe que l'OCIRT intervient en cas de plainte, puis formule des mises en demeure. Dans ce cas précis il n'y a pas eu de plainte. Par contre, le projet de rénovation a été présenté à l'OCIRT, qui a pris position sur les points de sa compétence. M. Kanaan précise que le personnel accepte encore de travailler dans les conditions actuelles parce que la direction et la Ville promettent une rénovation importante du bâtiment et une amélioration des conditions de travail. Si le projet de rénovation était remis en question, il faudrait sûrement s'attendre à des problèmes. En ce qui concerne le PFI, le magistrat rappelle que lors du débat sur la motion M-1060 il avait averti le Conseil municipal que la facture allait être importante et que cela allait avoir des conséquences sur d'autres objets retenus dans la listes des arbitrages. La nouvelle estimation sera intégrée dans la liste des investissements retenus ou repêchés, en même temps que la finalisation du projet de budget 2014. S'agissant de la séance «d'économie», le magistrat précise que des séances ont lieu presque quotidiennement entre les acteurs du dossier du GTG, mais qu'aucune décision formelle n'a encore été prise.

Un commissaire UDC souhaite savoir si la rénovation des façades (4,5 millions) est un investissement indispensable. M. Meylan répond que la question d'un report pourrait être posée pour la pierre de taille, mais qu'en revanche il n'est pas possible de différer la réfection des sculptures.

Une commissaire socialiste souhaiterait qu'un point soit fait sur les négociations avec la CMNS. M. Meylan répond que la CMNS a accepté d'entrer en matière sur un avant-projet comprenant l'extension sur le toit. Depuis lors, l'équipe de projet a travaillé en lien avec cinq représentants de cette commission, afin de traiter des différents points soulevés par ses membres.



Un commissaire socialiste souhaite savoir si le montant des coûts induits indiqué par M. Kanaan porte sur une ou deux saisons et si une fermeture pure et simple du GTG pendant les travaux a été évaluée. M. Pagani répond que le scénario de fermeture du GTG est exclu. Cela ferait perdre en effet beaucoup d'abonnés, ce qui serait vécu comme une catastrophe. M. Kanaan ajoute qu'en cas de fermeture il faudrait occuper le personnel pendant deux saisons. Il serait évidemment possible de prononcer un chômage technique, mais ce ne serait pas souhaitable. Cela dit, toutes les grandes villes possédant un opéra se débrouillent pour assurer la continuité de l'activité lyrique pendant de grands travaux, en ayant toujours à l'esprit la nécessité de ne pas perdre le public. En ce qui concerne les délais, M. Pagani répond que l'exécutif espère que le Conseil municipal sera en mesure de voter le crédit de réalisation (déposé en septembre 2013) en janvier-février 2014. Comme il l'avait déjà dit, M. Kanaan estime les coûts induits à 4 millions pendant deux saisons.

A un commissaire EàG qui demande des précisions sur l'habillage de la cage de scène, M. Meylan répond qu'il s'agira d'un bardage métallique de style contemporain qui permettra l'isolation thermique et la ventilation de la salle. L'intervention métallique se prolongera sur le versant place de Neuve de la toiture. Il précise que cet habillage est un détail sensible des discussions avec la CMNS. L'extension administrative, collée au versant arrière de la cage, sera entièrement vitrée.

Un commissaire MCG demande si un plan B est prévu en cas de refus de la proposition PR-1007. Il lui est répondu que si le projet est refusé, il faudra s'attendre à des mises en demeure de la Police du feu, avec laquelle des délais ont été négociés dans la perspective de la réalisation des travaux. Il en va de même pour d'autres installations qui ne sont plus aux normes.

Un commissaire des Verts exprime son inquiétude quant au financement des investissements, car le Conseil municipal a en effet récemment voté plusieurs gros projets, d'autres sont en cours d'étude ou seront bientôt déposés. S'il comprend l'argument du défaut d'entretien, il est davantage préoccupé par la faible capacité d'autofinancement de la Ville. Le Conseil administratif explore-t-il des solutions, par exemple la vente d'une partie de son parc immobilier locatif à des caisses de pension, puisqu'on ne parvient pas à les entretenir? Lorsque les investissements sont trop conséquents, vendre n'est pas une mesure iconoclaste. M. Pagani répond que toutes les pistes sont examinées et assure que les mouvements du budget des investissements sont contrôlés quasiment tous les jours. Grâce au contrôle régulier, on est en dessous des dépenses d'il y a trois ans. S'agissant de la vente, M. Pagani explique que la réflexion est en cours. Mais les caisses de pension demanderont un taux de rentabilité d'au moins 4,5%. Or, la majorité des locataires de la Gérance immobilière municipale bénéficient de logements subventionnés dont le taux de rentabilité est en moyenne de 2,5%.

## Discussion et vote

Le PLR manifeste son inquiétude devant les explications données pour justifier l'estimation initiale pour le moins optimiste, voire même fantaisiste, du coût du projet. S'il peut comprendre que les premières estimations manquent de précision, jusqu'à 30% comme il a été dit, une correction de 200% est inquiétante et le laisse une nouvelle fois perplexe sur le montage des projets et des propositions, en particulier lorsqu'il s'agit d'un bâtiment, certes complexe, mais pas tellement ancien, et surtout lorsqu'on assure que le programme de rénovation n'a pas changé. Et que dire aussi de la procédure consistant à arriver devant la commission avec un amendement à une proposition triplant quasiment le chiffre initial, même si ce type de procédure devient monnaie courante?! Le PLR n'est d'autre part pas convaincu que tout le monde soit vraiment conscient, services municipaux et bénéficiaires directs des travaux, de la nécessité, aujourd'hui, et ce quels que soient les projets, de revoir les ambitions à la baisse au vu de la conjoncture financière. Pour autant, il n'est évidemment pas admissible de maintenir le Grand Théâtre en l'état. Le PLR est donc favorable à laisser travailler les mandataires et à leur permettre de boucler leurs études. Les commissaires LR voteront donc la proposition PR-1007 amendée; par contre, ils annoncent d'ores et déjà qu'ils refuseront d'entrer en matière sur un projet à 66 millions dont le financement serait assuré par la Ville seule et attendent donc avec circonspection le projet de réalisation.

Le groupe UDC estime qu'un montant des études de 4,35 millions est une pilule dure à avaler. Ses commissaires voteront favorablement la proposition PR-1007 amendée, mais excluent de s'engager sur un projet de réalisation à 66 millions.

Le groupe des Verts estime que le dossier du Grand Théâtre cumule trop d'incertitudes. Les commissaires écologistes refuseront donc l'amendement à la proposition PR-1007. D'autre part, le Conseil municipal étant invité à se prononcer sur le projet de réalisation avant même qu'il n'ait voté le crédit complémentaire pour les études, cela démontre à quel point le dossier est mal géré.

Le groupe MCG se dit circonspect vis-à-vis du projet de réalisation à venir. Si le MCG est conscient que le Grand Théâtre attire un public international, ce qui entraîne des recettes pour certains commerces, il n'est pas moins soucieux de ne pas gaspiller l'argent. Il espère vivement que les études aboutiront à un projet adapté aux nécessités du GTG. Il s'interroge également sur l'absence d'un plan B concernant au moins les travaux d'urgence (incendies et ventilation). Les commissaires MCG ont finalement l'impression d'être pris en otage.

Pour le groupe EàG, les cautèles exprimées par divers groupes sont compréhensibles, mais il n'en reste pas moins qu'il faut faire quelque chose pour

le Grand Théâtre. Il est en particulier inadmissible que le personnel travaille dans des conditions si lamentables. Le groupe EàG votera donc la proposition PR-1007 amendée.

Le groupe socialiste votera la proposition PR-1007 amendée, mais exprime son inquiétude sur la maîtrise des coûts, alors que plusieurs crédits d'investissements ont récemment été votés. Il relève des délais très serrés et des négociations toujours en cours avec la CMNS, qui risquent d'hypothéquer une réalisation rapide ou dans les temps escomptés. Enfin, comme d'autres groupes, les socialistes expriment leur étonnement que le crédit de réalisation puisse être voté, en septembre, avant le vote du crédit d'étude objet de la proposition PR-1007.

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-1007, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 9 oui (1 EàG, 3 S, 2 LR, 2 UDC, 1 MCG), 1 non (Ve) et 1 abstention (MCG), d'accepter le projet de délibération amendé ci-dessous.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de 2 350 000 francs aux crédits d'études de 550 000 francs votés par le Conseil municipal le 21 janvier 2004 (PR-307) et de 2 000 000 de francs votés par le Conseil municipal le 12 octobre 2011 (PR-849), destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 350 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Annexes:*

- Proposition d'amendement du Conseil administratif ajustant le projet de délibération à 2 350 000 francs
- Plan et coupes

## PR-1007

**Proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 940'000 francs au crédit d'étude de 2'000'000 de francs, voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2011, destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand-Théâtre de Genève, situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.**

### PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF AJUSTANT LE PROJET DE DELIBERATION A 2'350'000 FRANCS

#### Préambule et exposé des motifs

Le 12 octobre 2011, le Conseil municipal a voté, par le biais de la proposition PR-849, un crédit d'étude complémentaire de 2'000'000 de francs relatif à l'étude de la rénovation partielle du Grand-Théâtre de Genève; un premier crédit d'étude de 550'000 francs avait préalablement été voté le 21 janvier 2004 (PR-307).  
Un deuxième crédit d'étude complémentaire de 940'000 francs a été déposé en date du 19 février 2013 (PR-1007).

Dans sa séance du 16 janvier 2013, le Conseil municipal décidait de renvoyer au Conseil administratif la motion M-1060 du 15 janvier 2013 de MM. Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Olivier Baud, Mmes Alexandra Rys et Florence Kraft Babel : «Urgence au Grand-Théâtre : pour le maintien des travaux de rénovation du bâtiment aux dates prévues !».

Le Conseil municipal y invite le Conseil administratif à revoir ses priorités en matière d'investissements et à revenir sur sa décision de reporter de deux ans les travaux de rénovation prévus au Grand-Théâtre en 2015 (respect du calendrier initial).

Lors de la séance du 30 janvier 2013, le Conseil administratif prend acte de la volonté du Conseil municipal telle que résultant du vote de la motion susmentionnée et décide de rétablir la planification de la réalisation de ce projet telle que initialement prévue dans le 8<sup>ème</sup> PFI.

L'objet de cette proposition amendée réévalue le montant de ce deuxième crédit d'étude complémentaire à 2'350'000 francs, lequel s'ajuste au coût total estimé de l'opération de 66'000'000 de francs TTC.

Ce montant, basé sur la remise du devis estimatif des architectes, est précisé par une analyse fine du bâtiment par les ingénieurs spécialisés, une prise en compte de l'ensemble des demandes des utilisateurs ainsi que le développement architectural du projet en collaboration avec les services du Département de l'urbanisme concernés tels que la Commission des monuments, de la nature et des sites, l'Office cantonal l'énergie et la Police du feu.

Le coût de la construction prend en compte les premières pistes d'économies recherchées (abandon des travaux liés au restaurant et d'une salle de conférence dans les combles, simplification des aménagements intérieurs, rationalisation des techniques).

Afin de permettre aux mandataires de préparer l'ensemble du dossier jusqu'à la phase d'exécution et de répondre à la stricte échéance d'ouverture du chantier en juillet 2015, la présente demande de crédit complémentaire prend en compte le pourcentage complet de la phase 4 (appel d'offres) des prestations des mandataires telles que décrites dans les normes SIA. Ces phases comprennent la rédaction des appels d'offres, la comparaison des offres et les propositions d'adjudications.

La présente proposition d'amendement vise à répondre à ces exigences en termes de coût et de respect des délais.

### Nouveau coût de l'étude

Le coût total inclut les phases de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage, de la procédure de demande d'autorisation de construire ainsi que la procédure complète d'appels d'offres.

### Nouvelle estimation des coûts d'étude selon code CFC

CFC	Libellé	Francs
29	Honoraires	
291	Honoraires architecte	2'440'000
292	Honoraires ingénieur civil	370'000
293	Honoraires ingénieur CVSE	1'170'000
296	Honoraires ingénieur géomètre	10'000
296	Honoraires expertises	250'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente	
51	Autorisations, taxes	10'000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	240'000
56	Autres frais secondaires	50'000
<b>COUT TOTAL DE L'ETUDE HT</b>		<b>4'540'000</b>
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	363'200
<b>COUT TOTAL DE L'ETUDE TTC</b>		<b>4'903'200</b>
A déduire :		
	Crédit d'étude PR-307 voté le 21.01.2004 (PFI N° 043.009.05)	550'000
	Crédit d'étude PR-849 voté le 12.10.2011 (PFI N° 043.009.17)	2'000'000
Total crédits d'étude à déduire :		2'550'000
<b>NOUVEAU TOTAL DU CREDIT D'ETUDE DEMANDE</b>		<b>2'353'200</b>
Arrondi à		<b>2'350'000</b>

### Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2013 et ne comprennent aucune variation.

### Référence au huitième plan financier d'investissement 2013 - 2024

Cet objet n'est pas prévu dans la planification financière du huitième plan financier d'investissement 2013 – 2024.

### Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire du crédit est le Grand-Théâtre de Genève.

## NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION AMENDE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

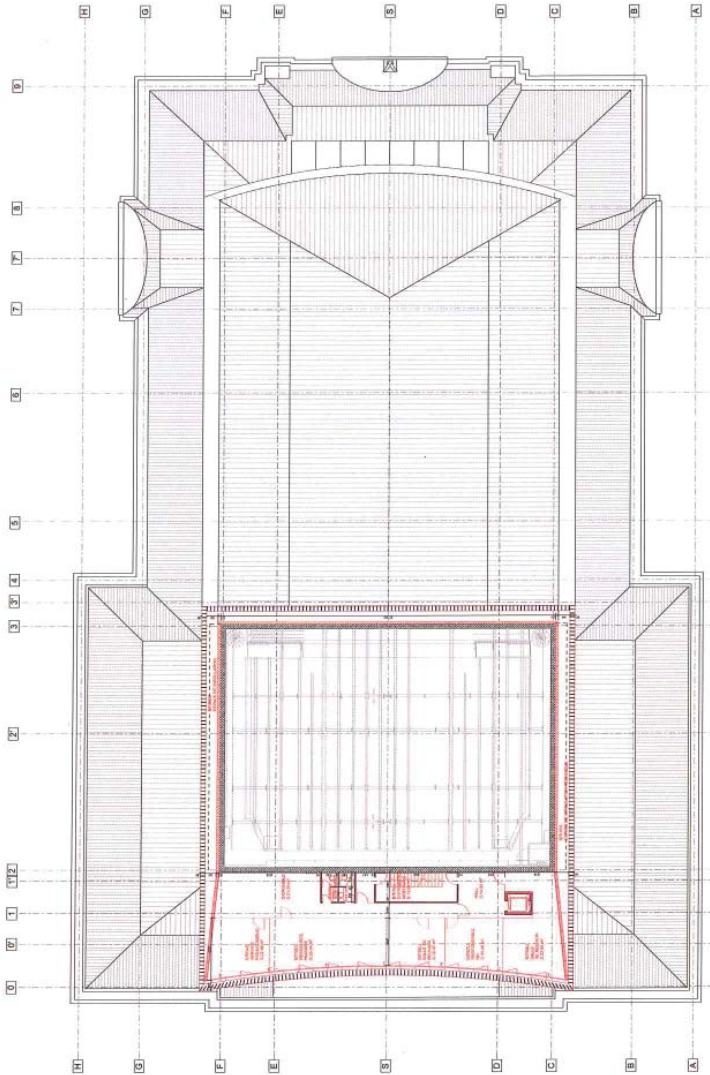
Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,

**décide :**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de 2'350'000 francs, aux crédits d'études de 550'000 francs votés par le Conseil municipal le 21 janvier 2004 (PR-307) et de 2'000'000 francs votés par le Conseil municipal le 12 octobre 2011 (PR-849), destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand-Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2'350'000 francs.

**Art. 3** – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.



..... Ville de Genève

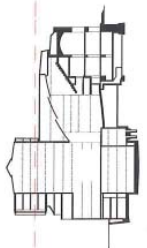
Architecte : **DU architectes & associés sa et MOCEA architectes sa**  
Adresse : **Chemin Fraub-Thomas 24**  
1202 Genève

Objet : **RENOVATION PARTIELLE DU GRAND THEATRE. CREATION D'UNE EXTENSION**  
Echelle : **-1:250**  
Fichier DWG : **ETAGE NIVEAU 7**

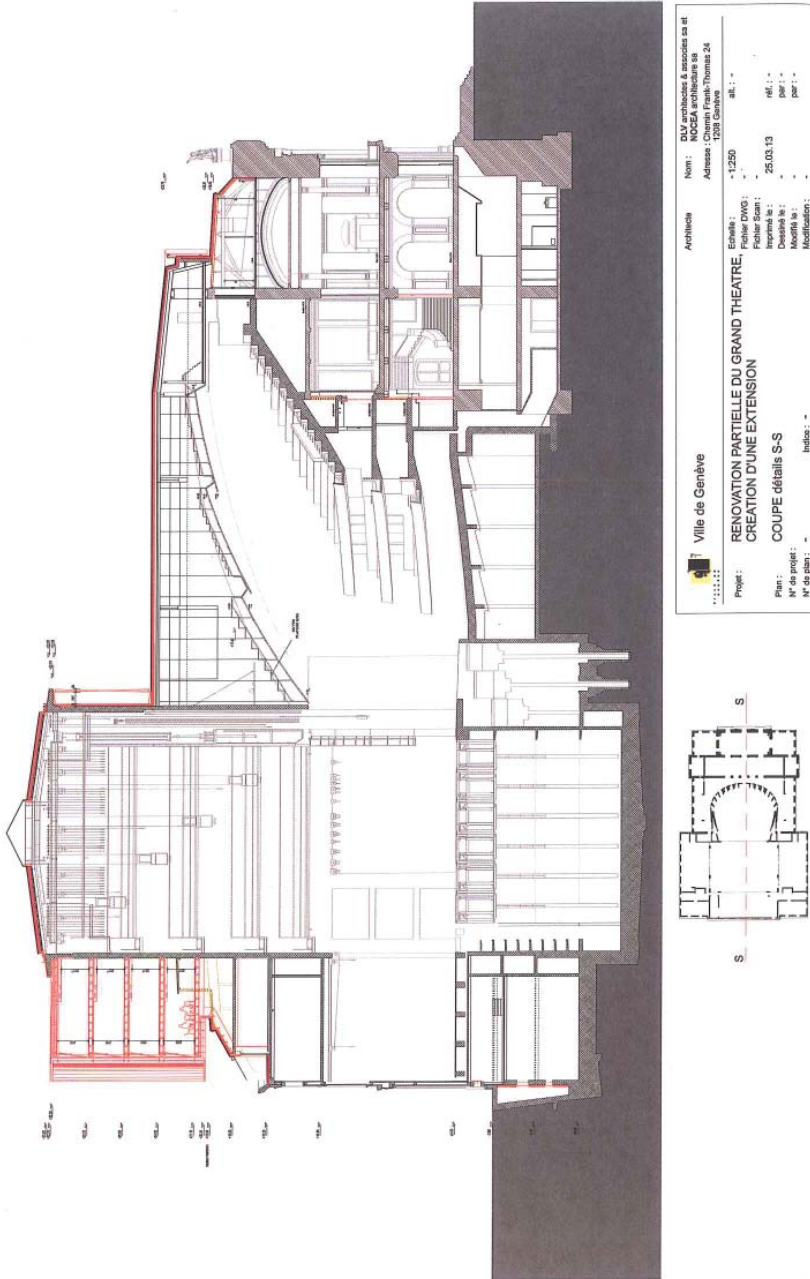
Plan : **25.03.13**  
N° de projet : **par /**  
N° de plan : **par /**

Indice : **par /**

Modification : **par /**







**Ville de Genève**

**Projet :** RENOVATION PARTIELLE DU GRAND THEATRE  
CREATION D'UNE EXTENSION

**Plan :** COUPE details S-S

**N° de projet :** .....

**N° de plan :** .....

**Indice :** .....

**Architecte**

**Nom :** DUY architectes & associés sa et NOCEA architecture sa

**Adresse :** Chemin Frank-Thomas 24 1203 Genève

**alt. :** .....

**Etat :** .....

**Échelle :** .....

**Fichier DWG :** .....

**Fichier Scan :** .....

**Imprimé le :** 25.03.13

**Autorisé par :** .....

**Modifié le :** .....

**Modification :** .....

**réf. :** .....

**approuvé :** .....

**par :** .....

